

MINISTRE DES AFFAIRES

TRÉSORIER GÉNÉRAL
BRAZZAVILLE

DECRET N° 62/1150 du 6/12/1982
P.M.S.-du

portent titularisation et nomination
de Monsieur ABONGO-BONDO Lambert;
Inspecteur Stagiaire du Trésor des
Cadres de la Catégorie A Hierarchie
I des S.A.F.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT,

VISAS :

D.F.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13/11/80, portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8.07.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62, portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP-BC du 21.6.58, fixant P.B.
les règlements sur la solde des Fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62-130/MP du 9.5.62, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62-197/FP du 5/07/62, fixant les
Catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3.2.62 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62-198/FP du 5/7/62, relatif à la
nomination et la révocation des Fonctionnaires des Catégories
A I ;

D.B.

D.C.F.

(/u le décret 62/426 du 29.12.62, fixant le statut
des Cadres de la Catégorie A des S.A.F. ;
(/u le décret 71-247 du 26.7.71, modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des S.A.F.,
en ce qui concerne le Trésor, les Contributions Directes et
l'enregistrement ;
(/u le décret 63-81/FP-BE du 26.3.63, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notam-
ment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 65-170/FP du 25.6.65, réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74-470 du 31.12.74, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du
5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnai-
res ;
(/u le décret 79-154 du 4.4.79, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80-644 du 28.12.80, portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81-016 du 26.1.81 au décret
80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81-017 du 26.1.81, relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire réunie à Brazzaville, 29.6.80 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur OSSONGO-BONDO Lambert, Inspecteur Stagiaire des Offres de la Catégorie A, Hierarchie I des Sef (Trésor) en service à la Trésorerie Pénale Régionale du Kouilou à Pointe-Noire, est titularisé et nommé au 1^{er} échelon de son grade au titre de l'année 1982 pour compter du 10.02.1982, indice 790, ACC : Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Finances,

Brazzaville, 16 8 Décembre 1982

Itini-Ossotouba-LEKOUIDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

B. COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

MF	1
DTP	3
D.B.	3
DCF	1
TRESOR	4
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	3
JORFC	5